



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Par suite d'une convocation en date du 18 octobre 2024, les membres composant le conseil municipal de la commune de Rouzède se sont réunis en date du 23 octobre 2024, dans la salle du conseil à 18h00 sous la présidence de Mme BERNARD, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 18 octobre 2024.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 septembre 2024.
- Protection sociale complémentaire
- Etude tourisme
- Point sur PLUi
- Devis mur du puits
- Questions diverses

Membres présents : Mesdames BERNARD, LHERMELIN, et MALHAO

Messieurs ROSSET, BARTHELEMY, OUVRARD, BOREL, FORTINEAU et SIMON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Mme MAZOUIN donne pouvoir à Mme LHERMELIN

Membres absents non excusés :

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : M. COCULET

Mme le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. BOREL pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 02 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour :

Protection sociale complémentaire

Mme le Maire explique aux membres du conseil les montants minimums de participation obligatoire pour la protection sociale complémentaire sont à modifier pour le 01 janvier 2025. Une saisine au Comité Social Territorial sera déposée dans ce sens, à hauteur de 100% de la cotisation de l'agent. La délibération sera prise dès le retour de l'avis du CST.

Question n° 2 de l'ordre du jour :

Etude tourisme

Mme le Maire présente l'Étude d'opportunité et de faisabilité de la création d'une offre touristique d'activité & de loisirs sur la commune de Rouzède, remise par la société Endemik.3

Ce PDF de 155 pages sera envoyé par mail à tous les membres du conseil dès demain.

Après échanges sur l'opportunité et les difficultés de démarrer le projet ; il est acté que chaque membre du conseil prendra connaissance de ce document et que la poursuite du projet sera décidée lors du prochain Conseil Municipal.

Question n° 3 de l'ordre du jour :

Point sur PLUi

Mme la Maire et M. Rosset présentent le projet de PLUi et détaillent les zones constructibles.

Aucun secteur de la commune ne semble avoir été oublié dans ce projet. Il est demandé à chaque membre du CM de faire remonter toute possibilité de constructions nouvelles.

Prochaine réunion du PLUi le 31 octobre.

Question n° 4 de l'ordre du jour :

Devis mur du puits

Le devis proposé par la SARL Maçonnerie du Montbronnais pour un montant de 6475.80€TTC a été validé.

M. Barthelemy en profite pour présenter les devis pour le matériel du cantonnier. Les membres du conseil valident le devis Boutinon de 473.45€ pour un nettoyeur haute pression et le devis Aupy d'un montant de 1335.48€ pour un souffleur et une tronçonneuse

Question n°5 à l'ordre du jour :

Questions diverses

- Madame le Maire informe le conseil que la demande de subvention Fonds Verts pour l'installation des réserves incendie a été acceptée à hauteur de 80%.

- Une mise en concurrence des assurances pour la mairie a été effectuée. Un devis avait été demandé à Allianz. Après comparaison, Mutuelle de Poitiers reste le plus compétitif.
- Point sur la réunion PDIPR :
Études des chemins. 3 seraient à ouvrir : Planchas, Magnanon et du bourg à la vallée de la Renaudie.
Le rapport fera l'objet d'une présentation et d'une délibération au prochain CM.
- Mme Le Maire expose la possibilité d'un projet de résidence séniors dans l'école. Il s'agirait d'un projet visant à construire quelques logements dans la zone de l'école, auxquels s'ajoutent des espaces communs.
Ce point soulève des questions :
 - i) Accord sur la possibilité de céder l'école
 - ii) Information dans le futur PLUi en conséquence pour rendre le terrain constructibleLes membres du conseil sont unanimes sur un accord de principe de cession de l'école.
La discussion porte sur le montant possible de cette cession, qui devrait être aux alentours de 75 000€, correspondant aux frais déjà engagés par la commune sur le bâtiment.
Il faudra voir avec le porteur de projet comment mutualiser les espaces communs.

Fait à Rouzède, le 23 octobre 2024.

Le maire,

Anne BERNARD



Le secrétaire de séance,

Thomas BOREL

